

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : ASA 31/004/2007 - ÉFAI  
26 juin 2007

Action complémentaire sur l'AU 138/07 (ASA 31/002/2007 du 7 juin 2007) – Craintes de torture/préoccupations d'ordre médical

NÉPAL

Bablu Rai (h), 34 ans

---

Selon les informations recueillies par Amnesty International, Bablu Rai aurait été transféré, le 3 juin, du poste de police du district de Banke à la prison du même district et ne risquerait plus d'être victime de torture. Il n'a toutefois pas reçu de traitement médical approprié pour les blessures apparemment causées par les tortures qu'il aurait subies.

Le 6 mai, il avait été arrêté et mis en garde à vue ; il aurait été torturé par la police qui l'a emmené à l'hôpital plus tard dans la journée, mais aurait refusé qu'il reçoive les soins médicaux que nécessitaient les blessures qui lui avaient été infligées. Les autorités pénitentiaires auraient également refusé qu'il reçoive un traitement médical, et cela bien qu'une organisation népalaise de défense des droits humains, Advocacy Forum, ait déposé des demandes auprès du tribunal du district et de la cour d'appel, afin de tenter de convaincre les autorités de laisser Bablu Rai bénéficier de soins médicaux immédiatement. Au siège de la police népalaise, les membres de la cellule chargée des droits humains a indiqué à Advocacy Forum que Bablu Rai avait fait l'objet d'un examen médical et qu'il n'avait pas été torturé, mais Advocacy Forum maintient que des blessures lui ont été infligées pendant sa détention et qu'il doit recevoir des soins médicaux.

Depuis le 10 juin, le personnel d'Advocacy Forum est autorisé à rendre visite aux détenus du poste de police du district de Banke, alors que cela lui était refusé depuis le 29 mai. Il a ainsi pu rendre visite à Bablu à la prison du district de Banke, et a indiqué que sa santé s'améliorait mais qu'il devait consulter un médecin.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Au Népal, un certain nombre de cas de torture en garde à vue ont été signalés ces dernières semaines à Amnesty International.

Le 4 mai, huit jeunes hommes auraient été arrêtés par des policiers armés tandis qu'ils attendaient un bus dans la région de Ganapur (district de Banke). Les policiers les ont accusés de vol et, selon la déclaration faite par l'un des jeunes gens à Advocacy Forum, ils les auraient frappés pendant environ une heure sur tout le corps avec une lampe de poche, un bâton de bambou et les crosses de leurs pistolets ; ils leur auraient également donné des coups de pieds.

Trois ou quatre des jeunes gens arrêtés auraient encore été roués de coups de pieds et battus plus tard dans la même soirée, pendant leur trajet vers le poste de police du district de Banke. Ils ont une première fois été conduits à l'hôpital de Bheri Zonal. Selon Advocacy Forum, ils n'ont toutefois pas bénéficié d'un examen médical approfondi et aucun médicament ne leur a été prescrit. Ils se seraient plaints de douleurs liées à la torture qu'ils avaient subie le jour de leur arrestation, mais ils n'ont été conduits à l'hôpital pour un bilan de santé que le 14 mai ; Advocacy Forum avait déposé une demande auprès des autorités judiciaires le 11 mai. Il semblerait qu'ils n'aient pas été examinés de manière exhaustive et qu'ils n'aient pas reçu de traitement médicamenteux. Ces huit hommes ont été libérés sous caution le 23 mai.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :**

- demandez aux autorités de permettre à Bablu Rai de bénéficier d'un traitement médical approprié dès à présent ;
- engagez le gouvernement à faire en sorte que la plainte de Bablu Rai, et toutes les autres allégations de brutalité policière, de torture et de mauvais traitements fassent l'objet d'une enquête approfondie menée par une autorité indépendante, et que les personnes responsables soient traduites en justice ;

– priez-le de respecter les obligations qui incombent au Népal au regard des normes et du droit internationaux, notamment aux termes de la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ainsi que du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

**APPELS À :**

Om Bikram Rana  
Inspector General of Police  
Police Headquarters  
GPO Box 407  
Naxal, Katmandou, Népal  
**Fax :** +977 1 4 415 593  
+977 1 4 415 594

**Formule d'appel :** *Dear Inspector General, /Monsieur l'Inspecteur général,*

Superintendent of Police  
Mr Navaraj Silwal  
Head, Human Rights Cell  
Police Headquarters  
GPO Box 407, Naxal  
Katmandou, Népal  
**Fax :** +977 1 4415593

**Formule d'appel :** *Dear Superintendent of Police, /Monsieur le commissaire principal*

Banke District Superintendent of Police  
Mr Uttam Karki  
District Police Office  
Nepalgunj  
Banke district, Nepal

**Fax :** + 977 81 524395 (Si une personne décroche, veuillez dire : « Fax »)

**Formule d'appel :** *Dear Superintendent of Police, /Monsieur le commissaire principal*

**COPIES :**

Mr Narendra Bikram Nembang  
Ministre du Droit, de la Justice et des Affaires Parlementaires :  
Ministry of Law, Justice and Parliamentary Affairs  
Singha Durbar, Katmandou, Népal  
**Fax :** +977 1 4220684

**Salutation:** *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Népal dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 7 AOÛT 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*